



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

SIDA

Question écrite n° 1733

Texte de la question

M Bernard Debre attire l'attention de M le ministre de la cooperation et du developpement sur la creation d'un Institut international de transfusion sanguine dans le cadre de la lutte contre le Sida. On sait que le virus du HIV a fait, fait et fera encore des ravages en Afrique noire. La cooperation francaise, europeenne et internationale apporte enormement d'argent, de techniciens et de materiel pour le depistage des sangs positifs. Tout en continuant l'action entreprise, l'effort devrait maintenant se porter plus particulierement sur les transfusions car les sangs utilises ne sont pas assez surveilles et donc les produits sanguins peuvent ne pas etre propres. Cela est important quand on sait que la transmission par le sang constitue pres de 20 p 100 des cas de contamination du virus du HIV Le moment n'est-il pas venu d'envisager la creation d'un Institut international de transfusion sanguine et de surveillance des produits sanguins. Cet organisme pourrait prendre en charge le probleme de la collecte de sang et sa redistribution. Il imposerait egalement un label de qualite internationalement reconnu ce qui rendrait conformes aux normes de securite les transfusions de sang et l'utilisation des produits sanguins. En effet, dans un certain nombre de pays africains, bien qu'un effort important ait ete entrepris, les transfusions restent aleatoires et l'utilisation des produits derives non denues de danger. Il ne s'agit pas ici de mettre sous tutelle le continent africain, mais plutot de le faire participer a cette grande action en l'associant avec les pays europeens a la creation de cet institut. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre sa position a l'egard de cette suggestion et dans quelle mesure la creation de cet institut serait envisageable.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere de la cooperation et du developpement est tout a fait en accord avec les conclusions de M Bernard Debre sur la necessite d'un effort dans le secteur de la transfusion sanguine. Une aide aux banques du sang et aux centres de transfusion sanguine a ete mise en oeuvre depuis mars 1987. Un message a ete adresse a tous les partenaires du ministere de la cooperation (trente-quatre a travers le monde), afin de proposer un equipement en materiel, la fourniture de reactifs et, si necessaire, la formation des personnels techniques. Cette formation peut etre assuree en Afrique dans les instituts Pasteur, en France dans les universites ou les centres de transfusion. A l'heure actuelle sont equipes des centres de depistage au Benin, au Burundi, au Cameroun, aux iles du Cap-Vert, en Centrafrique, aux Comores, au Congo, en Cote-d'Ivoire, a Djibouti, a la Dominique, au Gabon, en Guinee Conakry, a Madagascar, au Mali, a l'ile Maurice, en Mauritanie, au Senegal, au Tchad, au Togo et au Zaire. Dans tous ces centres la France assure egalement la fourniture de reactifs et de petit materiel consommable. L'ensemble de ces actions a ete effectuee en concertation avec l'OMS et s'integre dans les plans a moyen terme lorsqu'ils existent. Par ailleurs, deux actions ont ete entreprises en collaboration avec la CEE : l'installation d'une banque du sang a l'hopital de Pointe-Noire au Congo, a la suite d'une mission du professeur Fournel (la formation du directeur doit etre assuree en France) et l'installation d'une banque du sang a la clinique Kinois, a Kinshasa. En ce qui concerne la creation d'un institut international de transfusion sanguine et de surveillance des produits sanguins, l'OMS developpe depuis mars 1988 un programme Initiative mondiale pour la securite des dons du sang. Le professeur Fournel a represente le ministere de la cooperation et du developpement aux reunions organisees par l'OMS Tres vite cependant, il est

apparu aux différents experts qui participaient à l'élaboration des plans à court et moyen terme de lutte contre le Sida que cette stratégie de dépistage n'était efficace qu'intégrée dans une politique plus large visant à atteindre une sécurité transfusionnelle globale. L'expérience des pays développés, et de la France en particulier, a montré que seule une politique coordonnée à l'échelon national, basée sur le prélèvement de donneurs réguliers, donc suivis sur le plan médical, et bénévoles, donc n'ayant pas le profit dans leurs motivations, pouvait progressivement améliorer la qualité des produits sanguins préparés. Le don familial dirigé, ou de simple remboursement, tel qu'il est encore majoritairement réalisé dans la plupart des pays qui ne disposent pas d'une organisation transfusionnelle structurée, doit progressivement être remplacé par une collecte de sang programmée qui seule permet de constituer un stock minimum de produits sanguins, laissant aux laboratoires le temps d'effectuer les examens tout en leur procurant les moyens de faire face à l'urgence hémorragique. L'expérience occidentale a également montré que, quelle que soit la sophistication des moyens techniques mis en œuvre, aucune structure transfusionnelle n'était capable de fournir un ensemble de produits totalement sûrs vis-à-vis du risque infectieux. La sécurité de la thérapeutique transfusionnelle passe donc également par une limitation de ses indications et de l'emploi des produits sanguins, et par le développement des thérapeutiques de substitution et la formation des praticiens à leur utilisation. Enfin, un service national de transfusion sanguine ne pourra suivre une évolution quantitative et qualitative de la demande en produits sanguins, liée au développement des structures de soins, que si le principe d'un financement, proportionnel à l'accroissement de ses activités, est acquis. L'éthique du bénévolat du don du sang impose cependant la fixation de tarifs de cession excluant tout profit pour l'établissement. Une telle politique, en faisant nettement ressortir le coût de la thérapeutique transfusionnelle, évite que ne se développe, plus ou moins consciemment, l'utilisation abusive d'une transfusion artificiellement gratuite à la place de traitements substitutifs plus onéreux. C'est à partir d'une telle analyse que l'OMS, associant dans sa réflexion la ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la Société internationale de transfusion sanguine, a conçu le GBSI (Global Blood Safety Initiative). Cette initiative globale pour la sécurité des transfusions s'organise à travers un consortium destiné à réunir tous ceux qui, à des degrés divers, seront amenés à participer à un programme de développement entrant dans le cadre de l'initiative. L'objectif du consortium est d'être avant tout un lien entre les pays en voie de développement désireux de se doter ou d'améliorer leur système de transfusion et les pays développés susceptibles d'apporter leur expérience, leur savoir-faire et leur financement à la réalisation de ces programmes. Le secrétariat provisoire du consortium constitue du GPA (Global Programm on Aids) et du LAB (Laboratory Technic) de l'OMS, de la ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de la Société internationale de transfusion sanguine apporte la garantie d'une réflexion adaptée et de qualité. Le GBSI touche des domaines de compétences très différents : technologies de laboratoire, technologies de production semi-industrielles, sensibilisation et enseignement du corps médical et des agents de santé, éducation et surveillance sanitaire des populations, etc. Le prestige et la qualité de l'organisation de la transfusion sanguine française doivent permettre à la France de tenir une place prépondérante dans ce consortium et sa participation à tous les stades de cette initiative, à la fois s'impose et peut aider à la diffusion de la technologie française, alors qu'une initiative française isolée nous semble avoir moins de chance de réussite.

Données clés

Auteur : [M. Debre Bernard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1733

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : coopération et développement

Ministère attributaire : coopération et développement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2342